

Communication Extérieure

Algérie
Allemagne
Argentine
Australie
Autriche
Belgique
Bosnie
Brésil
Bulgarie
Canada
Chili
Chine
Corée
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Etats-Unis
Finlande
France
Grèce
Hongrie
Inde
Irlande
Islande
Italie
Japon
Kazakhstan
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malaisie
Montenegro
Norvège
Oman
Ouzbékistan
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Qatar
République Tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Serbie
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Thaïlande
Turquie
Ukraine
Uruguay

RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

Lors de sa réunion du 5 décembre 2008, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil de Surveillance considère que les dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ainsi modifié s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de JCDecaux SA.

En conséquence, le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfèrera JCDecaux SA pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006.